



**PRÉFET  
DU FINISTÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECULE

- 1 JUL. 2022

## **COVID-19 – LE PRÉFET DU FINISTÈRE APPELLE AU MAINTIEN D'UNE GRANDE VIGILANCE FACE À LA REPRISE ÉPIDÉMIQUE DANS LE DÉPARTEMENT**

Les indicateurs sanitaires témoignent de la reprise de la circulation active du virus de la COVID-19 en Bretagne. La reprise épidémique se confirme maintenant depuis plusieurs semaines et particulièrement dans le département du Finistère qui affiche un taux d'incidence de 803 cas pour 100 000 habitants .

Face à ce rebond de l'épidémie, le préfet du Finistère appelle à une vigilance renforcée, sur le maintien des gestes barrières et la protection des populations les plus fragiles.

### Port du masque

Le port du masque dans les transports en commun est fortement recommandé pour toutes les personnes. Il est également conseillé de porter un masque aux personnes qui présentent le risque de développer une forme grave de la maladie (personnes âgées, immunodéprimées, malades chroniques), en particulier dans les lieux de promiscuité importante ainsi que dans les lieux clos mal aérés / ventilés. Il leur est préconisé, ainsi qu'à leurs proches, de respecter avec une vigilance particulière l'ensemble des mesures barrières (lavage des mains, distanciation sociale, aération systématique des pièces 10 minutes par heure).

Cette recommandation du port du masque s'applique également à toute la population en cas d'exposition à des risques de contamination notamment en de contacts prolongés dans des lieux à forte densité de population.

### Vaccination

Au vu de la dégradation de la situation sanitaire, les personnes les plus vulnérables sont invitées à être à jour de leur rappel.

Dans ce contexte, les personnes suivantes peuvent bénéficier de la deuxième dose de rappel : les personnes immunodéprimées (sur avis médical), les plus de 60 ans ( 6 mois après le premier rappel) et les personnes de plus de 80 ans (3 mois après le premier rappel). En effet, la protection conférée par le vaccin décroît avec le temps. Il est donc conseillé d'apporter une protection supplémentaire à toutes les personnes à risque.

Cette campagne de rappel est désormais assurée par les professionnels de ville pleinement mobilisés : médecins libéraux, pharmaciens, infirmiers etc.

Pour les personnes âgées et/ou rencontrant des difficultés de mobilité, les professionnels de santé peuvent se déplacer à domicile.

Enfin, en cas d'infection, il est nécessaire de respecter les mesures d'isolement ainsi que de surveiller sa santé pour prévenir une potentielle aggravation des symptômes. Des traitements sont disponibles, demandez conseil à votre médecin.

Le préfet du Finistère en appelle à la responsabilité collective pour parvenir à maîtriser l'évolution de l'épidémie.